

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 25	Votants : 30
Date de la convocation : 03/12/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal			
<i>Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025</i>			
Membres présents :			
CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, ZAURIN Rose-Marie, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Mme COGET Charline à Mme PREVOT Isabelle Mme LE GALLOUDEC Patricia à M. DEVAUX Etienne Mme GOUBERT Fanny à Mme LAFUMA Sophie M. GATUINGT Jean-Christophe à M. REALINI François M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
Mme GRYMONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : URBANISME ET FONCIER – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAILS POUR L'ANNÉE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du travail, et notamment les articles L3132-20, L3132-26 et L3132-27 complétés par les articles R3132-16 et R3132-21 ;

Vu la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui prévoit une augmentation du nombre de dimanches dans le cadre de cette dérogation et ouvre la possibilité au maire d'accorder 12 dimanches par an ;

Vu le courrier de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du 1^{er} septembre 2025 portant avis sur les demandes de dérogation au repos dominical des communes membres de GPS pour l'année 2026 ;

Considérant la demande formulée par plusieurs commerces de la commune de Cesson afin d'obtenir cette dérogation ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à prendre un arrêté après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ;

Considérant la délibération n°DEL-2025-329 du Conseil communautaire de Grand Paris Sud Seine-et-Marne en date du 18 novembre 2025, portant avis favorable sur la demande de Cesson de déroger au repos dominical pour les commerces pour l'année 2026 ;

Considérant les nombreux commerces de détail notamment ceux compris dans les deux centres commerciaux situés sur le territoire communal ;

Considérant l'intérêt pour la population de l'ouverture de commerces de détail, alimentaire et non alimentaire à l'occasion d'événements particuliers tout au long de l'année ;

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE que l'ensemble des commerces (hors commerces alimentaires de plus de 400m²) puissent ouvrir les douze dimanches suivants :

DATES ENVISAGEES	
11 janvier 2026	Soldes d'hiver
5 avril 2026	Dimanche de Pâques
31 mai 2026	Fête des mères
21 et 28 juin 2026	Soldes d'été
30 août 2026	Rentrée scolaire
22 et 29 novembre 2026	Période des Black Friday
6, 13, 20 et 27 décembre 2026	Fêtes de fin d'année

Et que les commerces alimentaires de plus de 400m² puissent ouvrir les cinq dimanches suivants :

DATES ENVISAGEES	
29 novembre 2026	Période des Black Friday
6, 13, 20 et 27 décembre 2026	Fêtes de fin d'année

EMET un avis favorable aux ouvertures dominicales précitées au titre de l'année 2026.

AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté correspondant avant le 31 décembre 2025.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Mme ZAURIN, M. DEVAUX, M. CHEVALLIER

Ont voté contre : : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA, M. PIOLLET

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 16/12/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET